

17 - SEM Micropolis - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2013

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En tant qu'actionnaire et conformément aux dispositions statutaires, la Ville de Besançon dispose de 4 sièges au Conseil d'administration de la SEM Micropolis. M. FOUSSERET, M. MARIOT et M. LIME, ainsi que Mme GELIN, ont exercé ces fonctions au titre de 2013.

Le rapport d'activité 2013 présenté au Conseil Municipal est issu des rapports présentés à l'Assemblée Générale de la SEM Micropolis dans sa séance du 26 juin 2014.

1. Présentation du site et de la société

La SEM Micropolis est une société d'économie mixte dont les principaux éléments de l'objet social sont les suivants :

- l'exploitation, la gestion et l'entretien du Parc des Expositions et des Congrès
- la conception, l'organisation, l'animation de foires, salons et événements

et d'une façon générale, toute opération financière, commerciale, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et en faciliter la réalisation.

Le siège social est sis à Micropolis, 3 boulevard Ouest à Besançon.

La gestion, l'entretien et l'animation du Parc des Expositions et des Congrès sont confiés à la SEM Micropolis par le Syndicat Mixte de Micropolis, propriétaire des lieux, via une délégation de service public d'une durée de 8 ans, qui arrivera à échéance au 31 décembre 2016.

La SEM Micropolis propose à la location l'ensemble du site, mais également de façon indépendante différentes salles, amphis, halls, une salle de spectacle (configuration assis/debout), l'organisation de concours (y compris pour plus de 1 000 candidats), plusieurs espaces cocktail et restauration.

L'effectif moyen de la SEM est de 45,65 ETP, dont 36,8 ETP permanents.

Le conseil d'administration est présidé par M. FOUSSERET, Maire de Besançon. Le directeur général délégué est M. SIKKINK.

Le capital social est fixé à 100 000 € réparti en 5 000 actions de 20 € chacune. La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Part dans le capital
Département du Doubs	1 500	30 %
Ville de Besançon	1 500	30 %
CCID	400	8 %
Chambre Agriculture	300	6 %
Chambre Métiers	300	6 %
Caisse d'Epargne BFC	330	6,60 %
Crédit Agricole FC	330	6,60 %
Crédit Mutuel	340	6,80 %

Il n'y a pas eu en 2013 de modification de la structure juridique (composition du capital social, statuts...) et la SEM Micropolis fonctionne dans le respect du cadre réglementaire et financier spécifique aux SEM.

La SEM Micropolis n'a pas distribué de dividendes en 2013.

Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration s'est réuni trois fois et l'assemblée générale a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal a été sollicité une fois en 2013 pour approuver le rapport des élus administrateurs de la SEM Micropolis au titre de 2012.

2. Rapport d'activité 2013

L'année 2013 s'annonçait, indépendamment de la crise économique, comme une année difficile : c'est d'une part une année sans Micronora (présence les années « paires »), et d'autre part les salons Bois Energie et Medtec ont choisi d'autres sites en 2013.

De plus, les signes de la crise identifiés dès 2011 sont bien présents et se traduisent en 2013 par :

- . une baisse sans précédent des congrès et colloques générateurs de marge importante,
- . un comportement des clients habituels qui évolue, en particulier sur la partie « traiteur » (moins de gastronomie demandée, tant en quantité qu'en qualité), ce qui a conduit à une activité insuffisante du service restauration,
- . la négociation systématique des prix, la revue à la baisse du nombre de m² loués,
- . l'annulation de plusieurs dates tout au long de l'exercice.

Cependant, la SEM Micropolis a maintenu un bon niveau d'activité en 2013, notamment grâce aux salons. Les facteurs qui ont permis le maintien de l'équilibre sont :

- . une Foire Comtoise réussie,
- . une Haute Foire (à Pontarlier) exceptionnelle,
- . un bon maintien de tous les autres salons à l'exception du Salon des Antiquaires (tendance observée dans tous les autres parcs des expositions de France).

L'année 2013 n'a pas connu de création d'événements majeurs dans la panoplie des salons. Par contre, dans le cadre de sa mission d'animation, la SEM a créé un label «Microlive» dédié à la mise en œuvre par voie d'autoproduction d'événements musicaux, qui sont proposés au grand public (grande soirée «Blues», orchestre philharmonique de Prague).

Au plan quantitatif, ce sont environ 400 000 visiteurs qui ont fréquenté le site. Les événements organisés par la SEMM (foires et salons) représentent 55 % du chiffre d'affaires global. Les événements accueillis, beaucoup plus nombreux mais moins importants, représentent 24 % du chiffre d'affaires global. Cette activité «foire et salons» génère donc au global 79 % du chiffre d'affaires de la société.

Les principaux rendez-vous «grand public» ont été la Foire Comtoise (140 000 visiteurs), la Haute Foire (20 000 visiteurs) et Luna Park (20 000 visiteurs). S'ajoutent environ 45 000 visiteurs pour les 12 brocantes mensuelles. La fréquentation de la Foire Comtoise -événement phare- est en hausse de + 2,9 % par rapport à 2012.

Parmi les salons organisés ou accueillis, citons : Animopolis, le salon de l'Habitat, le salon Bio & Co, Rétropolis, Talents & Saveurs, mais aussi la Bourse aux vélos, le salon des Numismates, le Carrefour des Maires...

S'agissant des concerts, 27 ont été proposés au cours de l'année 2013, pour un total de 42 230 spectateurs. Ces données incluent les trois concerts en label «Microlive». Vu le contexte économique actuel (une place de concert coûte cher), cette activité n'offre pas de réelles perspectives de développement, et se trouve confrontée à une concurrence forte du Zénith de Dijon et de l'Axone de Montbéliard.

Au niveau de l'activité congrès, la SEM a renforcé sa présence sur des salons dédiés à la promotion des réceptifs de congrès. Elle a également candidaté fin 2013 au réseau de l'AIVDC (Association Internationale des Villes Francophones de Congrès).

Enfin, l'activité restauration, qui fait pourtant preuve d'une qualité reconnue, a contribué de façon moindre à l'atteinte des objectifs en matière d'équilibre économique, pour les raisons évoquées ci-dessus.

3. Rapport financier 2013

Les états financiers 2013 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

Le total du bilan s'établit à 16 168 K€.

3.1 Indicateurs financiers

En K€	2013	2012	2011
Fonds propres (y compris résultat)	1 382	1 306	1 150
Chiffre d'affaires	5 615	5 916	6 268
Résultat d'exploitation	10	227	223
Résultat net	76	156	167

Rappel : les états financiers sont une «photographie» à un instant donné, au 31 décembre

La structure financière est saine, avec un niveau de fonds propres qui se renforce par les excédents annuels réalisés. La société est peu endettée (un emprunt remboursé conformément à l'échéancier, il reste 86 K€ de capital restant dû au 31/12/2013).

Les principaux indicateurs de gestion et financiers (EBE, résultat, taux de marge) sont positifs, et traduisent la capacité de la SEM Micropolis à porter des projets. Cependant, une baisse de marge est constatée en 2013, en lien avec les difficultés mentionnées dans le rapport d'activité.

3.2. Etats financiers

Actif

Sur un total de 16 168 K€, l'actif présente une valeur nette de 13 648 K€ de biens mis à disposition via le contrat de délégation de service public avec le Syndicat Mixte de Micropolis, ainsi qu'un droit d'entrée d'une valeur brute de 365 K€ constaté en actif incorporel et amorti sur 8 ans.

Les postes de créances ne présentent pas de doute sur leur recouvrement, sauf une créance ancienne qui est provisionnée.

La trésorerie est positive.

Passif

Les fonds propres s'élèvent à 1 382 K€, et intègrent le bénéfice 2013 de 76 K€. Leur niveau est satisfaisant.

En respect des dispositions du contrat de délégation de service public avec le SYMM, la SEM Micropolis constitue une provision pour renouvellement des biens mis à disposition, pour un montant de 132 K€ à fin 2013.

Les dettes en cours au 31/12/2013 sont issues de l'activité et concernent les fournisseurs, la masse salariale et les organismes sociaux et fiscaux.

Résultat

Le total des produits est de 5 756 K€, le total des charges avec impôts de 5 680 K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 76 K€. Il convient de noter que la SEM a bénéficié d'importants crédits d'impôts en 2013 (au titre du CICE et du mécénat).

Le chiffre d'affaires s'établit à 5 615 K€, soit une baisse de 5,08 % par rapport à 2012 pour les raisons évoquées au rapport d'activité. Le chiffre d'affaires représente 98 % du total des produits, réparti entre 79 % d'activité «événementiel» (salon-foires-locations) et 21 % d'activité restauration.

Les principaux postes de charges sont la masse salariale avec quasi 2 700 K€ (soit 47 % du total des charges en intégrant le recours aux personnels intérimaires et intermittents), les frais de manutention (montage, démontage, nettoyage) pour 618 K€, les frais de communication & publicité pour 622 K€.

Enfin, en respect des dispositions du contrat de délégation de service public avec le SYMM, la SEM Micropolis a constaté dans ses charges 2013 une redevance de 118 K€.

3.3. Liens financiers avec la Ville

La Ville de Besançon a utilisé des salles (facturées par la SEM Micropolis), facturé les consommations d'eau, la redevance d'assainissement, et la mise en place de jalonnement.

Conclusion

La SEM Micropolis subit, comme elle l'avait prévu, un contexte difficile en 2013 qui influence à la baisse son activité et son chiffre d'affaires, et se traduit par une réduction de ses marges. Elle réalise cependant un exercice excédentaire et sa situation financière reste saine. L'année 2014 présente de meilleures perspectives d'activité.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport, présenté par ses administrateurs élus au conseil d'administration de la SEM Micropolis, relatif à l'activité et aux états financiers de cette société au titre de 2013.

«M. Jacques GROSERRIN : Juste quelques remarques par rapport à cette SEM Micropolis parce que vous justifiez les mauvais résultats de 2013 au-delà de la crise économique pour deux raisons : l'année impaire bien sûr sans Micronora, le choix des salons Bois Energie et Medtech de s'expatrier même si on sait qu'ils vont revenir et faire un aller et retour l'année prochaine. Je constate néanmoins que le résultat présenté est moins intéressant que celui de l'année 2011. La crise a débuté en 2008, j'ai cru comprendre qu'elle était là aussi encore maintenant mais pour les deux salons qui ont choisi de quitter Besançon, pourquoi n'a-t-il pas été possible de les retenir ? On a dit l'aller et retour de Medtech mais je pense qu'il faut une vraie volonté politique pour éviter ces allers et retours et surtout développer le tourisme d'affaires avec Besançon Ville congrès. Grâce à un équipement adapté, on avait proposé un équipement de 1 500 places, en tout cas une vraie salle de congrès avec des espaces de réception pour une clientèle nationale et internationale. On sait que les congrès sont des lieux d'échanges, d'innovation, de rencontres, etc. et je pense que la légitimité de Besançon peut reposer sur cette ville Besançon Congrès parce que l'on sait que d'autres villes qui nous sont voisines le font également mais je pense qu'on a une vraie spécificité par rapport à ça. Et il faudra bien sûr agir sur l'accessibilité, l'accueil, l'hébergement mais on y reviendra par la suite, sur les sites culturels et touristiques qui peuvent être adossés à cette notoriété.

M. LE MAIRE : Vous n'étiez pas là, vous n'avez pas pu entendre ce que j'ai dit, à savoir que les résultats de Micropolis cette année, année de crise, sont plus qu'excellents puisque pour l'instant nous sommes à 400 000 € de résultats, l'année n'étant pas terminée, donc c'est la réponse à ce que vous pouvez dire. Concernant les salons Medtech ils sont venus, ils sont partis et ils reviennent. Ils ont considéré qu'à Lyon ils étaient moins bien servis qu'ici donc ils reviennent, c'est donc bien la preuve par 9, s'il fallait le démontrer, que Besançon est attractive puisqu'un salon qui a connu Besançon, qui est allé à Lyon, revient à Besançon, tous les deux ans. Micronora, vous connaissez j'imagine le président de Micronora, demandez-lui, ce salon a été exceptionnel. C'était un des plus grands salons de Micronora, ils sont déjà en train de remplir le prochain dans deux ans. Donc je pense que dans ce domaine-là les choses se passent très bien et je tiens à dire qu'il faut toujours faire attention aux résultats parce que si une année vous investissez beaucoup, on prend toujours de l'argent sur les résultats pour investir et si on a investi, ce qui était certainement le cas en 2012, Monsieur GROSERRIN, on a dû baisser les résultats mais ça ne veut pas dire qu'on a moins bien travaillé. C'est simplement parce qu'on a peut-être dépensé de l'argent. En matière de congrès c'était une grande année. Le congrès de la CGT-FNME, 800 personnes... vous avez beau dire oui, oui sauf que figurez-vous quand même, Monsieur MOUGIN, qu'en terme de budget

c'est quasiment l'équivalent de la foire-exposition et c'est un millier de personnes sur la ville pendant une semaine, dans les hôtels et les restaurants parce que les congressistes de la FNME vont le soir au restaurant et logent dans les hôtels, ils ne viennent pas camper. Donc le congrès de la CGT-FNME : 800 personnes, le congrès national de l'union des combattants : 600 personnes, le SSA : 1 200 personnes. Pour 2015 on nous annonce le congrès national de la GMF, la garantie mutuelle des fonctionnaires, le congrès national -ça va vous plaire- fédéral de la CFDT et là ça va plaire à beaucoup, le congrès des illusionnistes. Je ne sais pas qui de celles et ceux qui sont dans la salle iront à ce congrès, il y en aura certainement quelques-uns, en tout cas ce que je veux vous dire aussi c'est que le panier moyen d'un congressiste ici c'est 171 €. Donc Besançon est une ville de congrès et en 2014 l'Office du Tourisme, dont je salue le directeur qui est là ce soir et je passerai la parole après à l'adjoint au tourisme, a accompagné l'organisation de 42 congrès, 37 demandes de séminaires. Il y a eu 10 000 congressistes ici à Besançon. Alors si vous multipliez le coût du panier moyen d'un congressiste, ça fait plus de 2 millions d'euros, donc on ne peut pas dire effectivement que les choses se passent mal. De plus, vous le savez, la salle de spectacles fonctionne bien maintenant, je suis un président satisfait. Thierry, dis un mot quand même !

M. Thierry MORTON : Vraiment c'est parfait, c'est exactement ce que j'aurais dit !

M. LE MAIRE : Donc tu es presque mon clone...

M. Thierry MORTON : Un peu.

M. LE MAIRE : C'est une déclaration ce soir, tu es mon clone, d'accord.

M. Philippe GONON : Simplement Monsieur le Maire, est-ce qu'on peut reprendre quelques instants les chiffres du résultat d'exploitation de Micropolis qui sont dans le rapport ? Ils sont pour l'année 2013 de 76 000 € en résultats nets d'exploitation, il faut neutraliser l'effet du CICE, c'est-à-dire que cette année vous avez gagné 40 000, pas 400 000, 40 000 € et la dégradation sur les trois dernières années est permanente, regardez les chiffres, ils sont là.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas les chiffres en tête comme vous, j'étais au conseil d'administration il y a quelques jours, aujourd'hui, je dis bien aujourd'hui, avant impôt sur les sociétés, avant impôt et avant investissement on a un bon résultat et chaque année on dégage des résultats, c'est cela que je veux dire. Alors ne dites pas que les résultats baissent à Micropolis...

M. Philippe GONON : Si si, je le dis.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas d'accord avec vous.

M. Philippe GONON : C'est votre rapport Monsieur le Maire, je suis désolé. Quand on passe de 223 000 à 10 000 € de résultats d'exploitation, on divise quand même un petit peu. Quand on passe de 167 000 à 37 000, on divise un petit peu. C'est la véracité des chiffres, c'est tout.

M. LE MAIRE : Mais Monsieur GONON c'est le résultat d'une bonne gestion parce que figurez-vous que cet argent, les résultats que nous avons, nous les investissons, ça nous évite au passage de passer de l'impôt sur les sociétés et nous les investissons, donc regardez les résultats avant impôts, c'est ça qu'il faut regarder et nous investissons. A Micropolis j'estime que nous n'avons pas à faire une cagnotte à stocker, à thésauriser, l'argent que nous avons nous l'investissons pour quoi ? Pour refaire des salles, les sonoriser, mettre du rafraîchissement, mettre le wifi, faire un quai de chargement, nous investissons. Ce qui est important ce n'est pas qu'on ait 200 000 € à la fin de l'année qu'on aille mettre au Trésor Public, ce qui est intéressant c'est que nous maintenions l'outil en état. Actuellement nous avons refait les sanitaires et beaucoup d'autres choses, Christophe LIME le sait, je lui passe la parole. Donc ne vous fiez pas à ces résultats-là.

M. Christophe LIME : Je vais profiter parce que ça fait deux heures qu'on est là et je voudrais bien qu'on chiffre toutes les demandes de l'opposition. Je trouve ça extraordinaire, depuis deux heures M. FAGAUT nous a proposé de construire des crèches, M. GROSPERRIN qui vient d'arriver nous dit qu'il faut construire, je n'ai pas tout à fait compris, quelque chose à Micropolis de 1 500 places, qu'importe... à Saint-Jacques mais je voudrais que les services, une fois, chiffrent toutes les demandes de l'opposition lors d'un conseil municipal...

M. LE MAIRE : Ça serait une bonne idée, j'y souscris.

M. Christophe LIME : Il y a encore meilleur, c'est M. GONON. Lui non seulement nous fait des demandes de plus mais en même temps il nous dit qu'il faut réduire de 5 % la taxe foncière. Alors là c'est le summum du magicien. Non mais je pense qu'à un moment il va falloir quand même être un peu sérieux, je le dis comme ça. On ne peut pas être systématiquement en dehors de ce conseil municipal qu'il faut baisser la pression fiscale, que c'est un scandale à l'intérieur de Besançon, qu'on assassine tout le monde, les professionnels, les particuliers, etc. et en même temps qu'au conseil municipal qu'on vienne avec des exigences de plusieurs millions d'euros, je ne sais pas comment vous pourriez faire. Moi je voudrais quand même bien qu'on chiffre, une fois en conseil municipal, l'ensemble de vos demandes, en millions d'euros et qu'on vous les donne à la fin de la séance.

M. LE MAIRE : Comme tout ça est enregistré, on va se donner un peu de temps et on va chiffrer. Et là je n'ai pas encore parlé de Port Citadelle et Cie. Je suis d'accord avec ce que vient de dire Christophe LIME, je crois qu'il faut être raisonnable, chers collègues, il faut arrêter d'empiler comme ça au bout le bout toutes ces dépenses, on sait très bien que ce n'est pas possible. Quand vous parlez de Saint-Jacques, dont on aura l'occasion de reparler bientôt, vous savez très bien que c'est déjà 40 millions d'achat + 100 millions de travaux pour les monuments historiques alors qu'on n'a encore rien fait dedans. Il va déjà bien falloir que quelqu'un achète Saint-Jacques et commence à faire ces travaux. Il faut quand même être responsable ; la démagogie a quand même des limites. Je pense que c'est une bonne proposition. On va attendre, d'ailleurs peut-être que miraculeusement les propositions de dépenses supplémentaires vont se calmer d'ici la fin de la séance puisque vous allez effectivement noter, on va chiffrer tout ce qui a été dit et on vous donnera le résultat.

M. Pascal BONNET : Je voudrais juste faire part de mon étonnement devant le fait que vous nous dites régulièrement de faire des propositions et quand on fait des propositions, vous nous dites de les chiffrer.

M. LE MAIRE : Faites des propositions qui soient crédibles, ce n'est pas du tout crédible ce que vous dites, Monsieur BONNET, vous-même vous le savez.

M. Jacques GROSPERRIN : Je voudrais simplement dire qu'il y a deux solutions de toute manière : soit on baisse les dépenses, vous le savez très bien, en mutualisant, on ne va pas revenir sur ce qu'on a dit depuis de longues années, en tout cas depuis de longs mois voire semaines, soit vous augmentez les impôts, vous avez décidé de ne pas les augmenter suite à notre décision, nous, de les geler...

M. LE MAIRE : Arrêtez quand même !

M. Jacques GROSPERRIN : ... je vais repartir sur 5 mn. Vous avez décidé donc de les maintenir parce que nous nous avons décidé de les baisser, après le seul levier qu'il nous reste et que vous utilisez bien, vous, c'est la bétonnisation de Besançon parce que vous êtes sûr comme ça que vous récupérerez de la taxe d'habitation, etc., et différentes taxes foncières. Nous, nous sommes dans une logique économique, de développement culturel car c'est un facteur d'investissement mais surtout de retour sur investissement important dans une économie sur Besançon. Lorsqu'on vous parle de réaménager en quelque sorte Saint-Jacques c'est pour faire quelque chose qui amènera une attractivité internationale sur Besançon, on a des idées, invitez-nous Monsieur le Maire, vous ne m'invitez pas, je vous ai proposé de vous rencontrer, vous deviez rencontrer M. GONON, ça ne s'est pas fait, invitez-nous. Je suis prêt à travailler avec vous simplement dans l'intérêt de Besançon. A partir de ce moment-là on a des projets, on a des idées, je crois qu'on peut se rejoindre sur cela mais si vous voulez véritablement avancer il ne faut

pas faire comme M. LIME pour l'instant, faire des attaques sur des personnes parce qu'on ne l'acceptera pas. On veut simplement rester sur des idées et continuer à travailler dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : On travaille tous ensemble. Monsieur GROSPERRIN, il y a un endroit où l'on peut travailler ensemble, il existe déjà, il s'appelle le Conseil Municipal et il y a aussi les commissions. Monsieur GROSPERRIN, allez dans les commissions. On va regarder les commissions où vous siégez. La commission c'est le lieu par excellence pour faire des propositions. Soyez très présent en commission et là effectivement vous pouvez faire des propositions. Vous avez pris la parole deux fois, je crois qu'on en reste là. Je mets ce rapport au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), décide de se prononcer favorablement sur le présent rapport.

M. LE MAIRE et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.